

PUBLIC

Personnels techniques des structures culturelles et agents de collectivités territoriales ayant en charge l'exploitation technique de lieux aménagés pour les représentations publiques.

PRÉ REQUIS

- Avoir une bonne condition physique générale
- Ne pas souffrir de vertiges

OBJECTIFS

Être capable d'identifier les situations, les risques et les équipements relatifs aux travaux en hauteur, de circuler sur les structures au moyen de protections individuelles et de se positionner pour le travail en suspension.

CONTENU

Travail en hauteur : Travaux en suspension et port du harnais

Notion générale d'EPC : garde-corps, passerelles, nacelles, crinoline...

Notion générale d'EPI : casques, chaussures, gants, harnais, longes...

Rangement, stockage, entretien, inspections périodiques et durée de vie

Notions réglementaires générales et priorité des EPC sur les EPI

EPI contre les chutes de hauteur : retenue, maintien, anti chute

Harnais complets d'anti chute : présentation, réglages

Longes, connecteurs, absorbeurs, casques

Assureurs mobiles : sur corde, sur câble, sur rail, à rappel automatique

Connaissance des cordages : toronnés, gainés, naturels, synthétiques, statiques, dynamiques

Connaissance des nœuds : réalisation, terminologie, avantages et résistances

Normes, obligations de marquage et critères de résistance (Sport >> Travail)

Notion de chocs et de facteurs de chute, rôle des absorbeurs

Exercices en situation :

Port et réglage du harnais et du casque par chacun

Maniement de la double longe et des connecteurs

Circulation en sécurité sur les structures, utilisation des assurages mobiles

Mise en position de suspension pour atteindre la zone de travail et retour

Notions d'évolution sur corde / montée – descente

Fourniture à chaque participant d'une documentation détaillée comprenant les textes de référence.

Remise aux participants des attestations de formation afin de permettre à l'employeur

de délivrer au personnel ainsi formé l'autorisation correspondante.

VALIDATION

La formation sera validée par un test théorique et pratique en fin de session.

ÉQUIPEMENT NÉCESSAIRE

Chaque participant est tenu de disposer de ses équipements de protection individuels personnels ou fournis par l'employeur à savoir : chaussures et gants de sécurité, harnais conforme EN 361, casque conforme EN 12492 et EN 397, double longe EN 354 (avec absorbeurs EN 355), mousquetons grande ouverture EN 362.

INTERVENANTS

Professionnels du spectacle, de la prévention et de la sécurité, en activité.

DURÉE, COÛT PÉDAGOGIQUE

3 jours (21 heures)

Coût : nous consulter

Contactez-nous au 02 51 86 47 84 pour connaître les dates et lieux des prochaines sessions ou pour organiser une session au sein de votre établissement (Intra).

FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Accroche et levage en vue de la délivrance d'une autorisation de conduite machinerie
- Accroche et levage en vue de la délivrance d'une autorisation de conduite moteurs et poutres
- Vérification périodique des EPI contre les chutes de hauteur
- Rigging et accroche d'équipements de spectacles